

Stagiaires 2014-2015

Cette année, nous accueillons dans nos établissements quatre types de stagiaires issus de quatre concours différents, mais cela ne suffit pas à enrayer la crise de recrutement que nous connaissons dans le second degré depuis 2007 :

1. Concours exceptionnel

Epreuves d'admissibilité en juin 2013 :

→ Titulaire d'un M1 au moment du concours puis admission en juin 2014

→ Titulaire d'un M2 au moment du concours possibilité d'un 1/3 temps rémunéré à mi-temps en 2013-2014 puis admission en juin 2014

2. Concours réservé

aux ex-contractuels : stagiaires « temps plein » ou « 18h »

3. 3^{ème} concours

pour lequel il fallait justifier d'une activité professionnelle de 5 ans au moins dans le cadre d'un contrat de droit privé.

4. « Capes rénové »

ex-externe, stagiaires dits « mi-temps » ou « 9h » :

→ Admissibilité : inscription en M1

→ Admission : inscription en M2 :

▶ Si M2 non validé : ½ temps dans établissement + ESPE pour M2

▶ Si M2 validé : avec expérience : temps plein
sans expérience : ½ temps

La formation des stagiaires varie en fonction de leur expérience professionnelle (temps plein ou mi-temps) et de leurs titres universitaires.

Formation des « stagiaires mi-temps »

1. *Ceux qui ont déjà validé un Master :*

a. Formation :

- La formation ne sera en aucun cas une « redite » du master déjà obtenu
- Dispense de formation disciplinaire
- Seront proposés : un renforcement en Langues vivantes, en formation au numérique ou sur une pratique pédagogique.

b. Temps de formation :

Le temps prévu de formation ne peut pas se décompter de façon hebdomadaire, il sera de 250 heures/année.

c. Validation :

Pour la validation, deux choix s'offriront à eux :

- valider un « autre » master, MEEF cette fois-ci...
- ou simplement une obligation d'assiduité.

Stagiaires 2014-2015

→ En revanche, dans les deux cas, ils devront rédiger un mémoire (n'excédant pas une trentaine de pages) sur une pratique pédagogique et le soutenir.

→ L'avis de l'ESPE est obligatoire pour la validation du stage et de la titularisation.

2. Les stagiaires qui ont été dispensés de Master pour passer le CAPES :

Les stagiaires devront suivre la même formation que les stagiaires du « CAPES rénové », 9h (cours du M2 MEEF).

3. Si la discipline de recrutement est différente de la discipline du master :

Les stagiaires devront suivre la même formation que les stagiaires du « CAPES rénové », 9h (cours du M2 MEEF).

4. Si le parcours dans la discipline de recrutement n'est pas offert dans l'académie :

Les stagiaires suivront la même formation que les stagiaires du « CAPES rénové » 9 h (tronc commun et mémoire). Des compléments de formation disciplinaires pourront être proposés sur la formation des 18 h et dans des actions du PAF.

5. Si la discipline de recrutement est celle de la discipline du master :

Les stagiaires suivront la même formation que les stagiaires du « CAPES rénové » 9 h (tronc commun + mémoire). Des compléments en formation pédagogique et en numérique seront mis en place. Il sera également possible de mobiliser une ou deux action(s) du PAF.

Validation du C2i2e et du CLES

- Pour les détenteurs du « CAPES rénové », le MASTER valide déjà l'aptitude donc il n'y aura rien à valider.
- Pour les stagiaires « 2013 exceptionnels » : ils auront trois ans pour présenter « quelque chose ». Autant dire qu'une fois titularisés, le SNES-FSU veillera à ce qu'on les laisse tranquilles...

Formation des stagiaires « plein temps »

- La formation sera au plus de 108 h
- 6 jours de formation disciplinaire et didactique
- 6 jours de formation transversale dont 1 journée de formation au numérique.
- Un complément de formation d'une journée sera animé par les chefs d'établissement en bassin et d'1 à 2 actions du PAF à définir avec l'inspecteur, le tuteur et le formateur métier.

Permanences du secteur "Stagiaires"

- A Nice : lundi matin, jeudi, vendredi - 04-97-11-81-53 - s3nic@snes.edu
- A Toulon : Mardi 15-18h, Mercredi 9-11h et 14h30-17h, Vendredi 16h30-19h - 04-94-92-36-77 - s2toulon@wanadoo.fr